RÈGLEMENT DE LA COURSE Les 13 km thiernois

Samedi 10 juin 2023

1) ORGANISATION

La course « Les 13 km thiernois » est organisée par l'association « les 13 km thiernois ».

Tout renseignement peut être obtenu par téléphone auprès de Rémy BERGEON au 06 32 95 32 56.

Nous pouvons être contactés par mail : les13kmthiernois@gmail.com

Vous pouvez consulter notre site: www.les13kmthiernois.fr

Ou notre page facebook: Les 13 km thiernois

2) TARIFS ENGAGEMENTS

Circuit de 5 km – prix de l'engagement à 5 euros + frais d'inscription Circuit de 13 km – prix de l'engagement à 10 euros + frais d'inscription Cadeau aux 300 premiers inscrits sur le circuit du 13 km.

3) DÉPART/HORAIRES

Départ des 5km de Thiers : place de la Mairie à Thiers à 16h30 Départ des 13km Thiernois : stade Antonin Chastel à 18H00

4) ARRIVÉES

Toutes les arrivées sont prévues au stade Antonin Chastel à Thiers. La remise des prix aura lieu au stade à partir de 17H pour le 5 km, à partir de 19H45 pour le 13 km et à partir de 21H15 pour la course à l'américaine.

Il sera établi un classement général et un classement par catégories.

Pas de cumul des récompenses entre classement scratch et classement catégories.

Les récompenses seront distribuées de façon suivante :

COURSE 5 km

- Récompense aux 3 premiers du classement général homme et femme
- Récompense au premier de chaque catégorie (Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors, Master 0 à 11 (regroupés en 1 seule catégorie Masters tous âges confondus), homme et femme.

<u>Challenge TOUT THIERS COURT</u>: A l'issue du classement du 5 km, l'équipe organisatrice mettra en jeu un trophée. Il sera remporté par le club, l'administration, l'entreprise ou l'association le plus représenté sur le 5 km thiernois uniquement. Il sera remporté définitivement après trois victoires consécutives. Chaque concurrent qui souhaite participer à ce challenge doit indiquer clairement lors de son inscription le nom de l'équipe pour laquelle il court. Aucune modification ne pourra être effectuée après l'inscription.

COURSE 13 km

- Récompense aux 3 premiers du classement général homme et femme
- Récompense au premier de chaque catégorie (de junior à master homme et femme)

<u>Challenge Cyrille MOREL</u>: A l'issue du classement du 13 km, l'équipe organisatrice mettra en jeu un trophée (challenge Cyrille MOREL). Il sera remporté par le club, l'administration, l'entreprise ou l'association le plus représenté sur le 13 km thiernois uniquement. Il sera remporté définitivement après trois victoires consécutives. Chaque concurrent qui souhaite participer à ce challenge doit indiquer clairement lors de son inscription le nom de l'équipe pour laquelle il court. Aucune modification ne pourra être effectuée après l'inscription.

5) ACCUEIL DES CONCURRENTS

L'accueil des concurrents se fera au stade Antonin Chastel lesamedi 10 juin 2023 à partir de 14h00.

6) INSCRIPTIONS

L'inscription aux différents parcours se fera uniquement sur internet sur le site <u>www.les13kmthiernois.fr</u>. Le coureur déposera sa licence ou son certificat médical (voir ci-dessous) directement sur le site au moment de son inscription.

Pour les mineurs, une <u>attestation parentale</u> est obligatoire.

<u>Liste des licences acceptées :</u>

- licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou « Pass' J'aime Courir» délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées,

ou:

- licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

En dehors de cette liste, aucune autre licence sportive ne pourra être acceptée.

<u>Certificats médicaux :</u>

- <u>pour les majeurs</u>: un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat

médical.

<u>- pour les mineurs</u>: Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

<u>Les licences étrangères ne sont pas acceptées</u>. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Aucune inscription ne sera prise sur place.

ATTENTION : nombre de places limité à 500 coureurs sur chaque course.

La date limite des inscriptions est fixée au jeudi 8 juin 2023 à 23H59.

RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards aura lieu au stade Antonin Chastel de THIERS le samedi 10 juin 2023 à partir de 14H.

7) RAVITAILLEMENTS

<u>Course des 5 km :</u> 1 ravitaillement solide et liquide à l'arrivée et si grande chaleur un point d'eau avenue des États-Unis au 2,5 ème Km.

<u>Course des 13 km</u>: 1 ravitaillement liquide au 3 ^{ème} km au creux de l'enfer (si grande chaleur) – 1 ravitaillement solide et liquide au 5,5 ^{ème} km place des martyrs – 1 ravitaillement solide et liquide au 8 ^{ème} km rue Victor Hugo – 1 ravitaillement liquide au 10,5 ^{ème} km avenue des États-Unis (si grande chaleur) – 1 ravitaillement solide et liquide à l'arrivée.

Les modalités des ravitaillements seront adaptées aux consignes sanitaires en vigueur à la date de la course.

8) CONDITIONS DE PARTICIPATIONS, ASSURANCES ET DROIT A L'IMAGE

La course de 5 km est ouverte aux participants (âgés au minimum de 14 ans révolus le jour de la course), relevant des catégories Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters.

La course de 13 km est ouverte aux participants (âgés au minimum de 18 ans révolus le jour de la course)), relevant des catégories Juniors, Espoirs, Seniors et Masters.

Les concurrents non licenciés seront couverts par la responsabilité civile de l'organisateur. L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de la société AXA, Julien de POMMEROL.

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo, image, adresse mail ou écrit concernant la course dans le cadre de la promotion de celle-ci.

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 modifiée par le RGPD de mai 2018 et en application de l'article 34 de la loi du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès pour toute information personnelle vous concernant sur notre fichier, en vous adressant au à l'association « Les 13 km

Règlement de la course : les 13 km thiernois. 10 juin 2023

thiernois » Avenue Léo Lagrange 63300 THIERS.

Chaque concurrent a la possibilité, au moment de l'inscription, de faire le choix que ses coordonnées soient ou non utilisées à des fins de prospection.

En s'inscrivant, les concurrents acceptent pleinement et sans réserve les clauses du présent règlement. Toute fausse déclaration engagera la responsabilité unique du coureur.

9) SÉCURITÉ, POSTE MÉDICAL

Des signaleurs, porteurs d'un gilet fluo et titulaires du permis de conduire (les signaleurs devront posséder leur permis sur eux) seront postés aux endroits stratégiques du parcours et régleront la circulation au passage des carrefours et croisements de routes.

Un médecin sera présent en permanence sur la course. Il sera joignable par téléphone portable au PC COURSE situé au stade Antonin Chastel de THIERS.

10) DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Des postes de contrôle sont répartis tout au long du parcours. Le passage à ces points de contrôle est obligatoire.

Tout abandon, incident ou accident devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche. En cas de problème, les participants se doivent mutuellement secours et entraide. Les participants s'engagent à respecter la propreté de la nature.

11) ORGANISATION

Les organisateurs se réservent le droit de changer le programme à tout moment.

Des consignes concernant la sécurité et l'organisation de la course seront prodiguées en début d'épreuve par les organisateurs.

Le règlement complet est consultable et téléchargeable sur le site de la course : www.les13kmthiernois.fr

Fait à THIERS le 19 avril 2023

Les organisateurs : Association 13 km thiernois